

Les élucubrations de CODEACTIVE

CODEACTIVE est une société de gestion de créances à l'amiable qui indique adhérer à la charte de bonne conduite de l'Association des Sociétés Financières (ASF).

Toutefois, la foire aux questions de son site révèle quelques surprises :

« Cette dette est trop ancienne pour être due...

Légalement, et en matière de créances civiles, tant qu'il reste un solde impayé, la créance reste due.

L'existence ou non d'une forclusion ou d'un titre exécutoire ne sont que des paramètres permettant d'orienter l'action judiciaire d'un dossier. La créance reste due. »

« Pourquoi ne m'envoyez-vous pas les pièces de mon dossier ?

Selon le stade auquel nous gérons votre dossier, son ancienneté, le nombre d'impayés, le type de traitement et la durée pour laquelle la gestion nous est confiée avant la prochaine action, nous ne détenons pas toujours les pièces de votre dossier, mais seulement les informations nécessaires à une bonne information. Les éléments du dossier peuvent être ainsi chez le créancier, chez un huissier en vue d'une prochaine exécution, archivés... »

Ces morceaux d'anthologie laissent rêveur : Bien évidemment, les délais de forclusion sont prévus par la réglementation et aucun créancier ne peut s'y opposer et, bien évidemment, le consommateur est en droit d'exiger la remise des pièces justificatives.

CODEACTIVE serait bien inspirée de revoir sa copie.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 60512, La Chapelle Saint Laurent, 79306 BRESSUIRE cedex
(contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org
SIRET : 503 805 657 00031

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)